

**Compte rendu du Comité local d'information et de concertation (CLIC)  
de la société FM LOGISTIC – site de Longueil-Sainte-Marie  
le 23 novembre 2012 – Sous-préfecture de Compiègne**

**Participants :**

**Président du CLIC**

Monsieur Hubert VERNET – Sous-Préfet de Compiègne

**Collège « administration »**

Monsieur Alain SOLONEL - Sous-préfecture de Compiègne

Madame Jennifer DESANDERE – DREAL Picardie

Madame Sandrine LESAGE – DREAL Picardie

Madame Isabelle MODESTE – DDT 60

Capitaine Jean-Patrick VINCENT – SDIS 60

**Collège « collectivités territoriales »**

Monsieur Stanislas BARTHELEMY – Maire de Longueil-Sainte-Marie

Monsieur Marcel FOUET – Président de la communauté de communes de la plaine d'Estrées

Monsieur Lucien DEGAUCHY – Député de la 5<sup>ème</sup> circonscription de l'Oise

**Collège « exploitant »**

Monsieur Michel REICHERT – FM Logistic

Monsieur Sébastien HEIB – FM Logistic

Madame Christine LEMAIRE – FM Logistic

**Collège « salariés »**

Monsieur Stéphane DUDOMAINE (excusé)

**Collège « riverains »**

Monsieur René PREVOST

Monsieur Emmanuel DIVET

Monsieur Jean-François VINCELLE

Monsieur Yves BIRCK

---

**Introduction**

Monsieur le Sous-Préfet souhaite la bienvenue aux participants et rappelle l'ordre du jour de cette réunion CLIC en évoquant les anciennes dates de CLIC et la nécessité de la mise à disposition des documents concernés au moins 14 jours à l'avance.

- Présentation par la DREAL de la création des Commissions de suivi de site (CSS)
- Présentation du bilan annuel par la société FM Logistic
- Actions de la DREAL Picardie
- Questions / observations diverses

## **1 – Présentation par la DREAL de la création des Comités de suivi de site (CSS)**

*La présentation est disponible sur le site internet de la DREAL Picardie :*

<http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/fm-logic-logueil-sainte-marie-a1077.html>

### Observations :

Les CLIC et les CLIS (Comité Local d'Information et de Suivi) sont remplacés par les CSS.

Les CSS ont été introduites par la loi du 12 juillet 2010 et le décret d'application du 7 février 2012. La circulaire d'application du 15 novembre 2012 relative au décret en précise le fonctionnement.

M. le Sous-Préfet propose d'autres lieux que la sous-préfecture pour la réalisation des prochaines CSS, à savoir le site de Longueil Sainte Marie ou la mairie.

## **2 – Présentation du bilan par la société FM Logistic**

*La présentation est disponible sur le site internet de la DREAL Picardie :*

<http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/fm-logic-logueil-sainte-marie-a1077.html>

### Observations / questions :

La société FM Logistic expose les changements qui sont intervenus cette année :

- Actuellement, le site ne stocke plus de produits classés sous la rubrique 1412 de la nomenclature des installations classées (les aérosols ont été transférés sur le site de Ressons, équipé d'une plateforme HQE). L'exploitant souhaite néanmoins conserver son statut AS puisque ce statut lui permet de se réserver la possibilité d'accueillir à nouveau des produits classés sous la rubrique 1412;
- deux nouveaux bâtiments de stockage (B13/B14) ont été construits ;
- des effectifs en hausse sont à venir ;
- le conditionnement est différent (transformation du packaging) ;
- de nouveaux clients ont été comptabilisés.

La société précise que le service pooling / mutualisation des livraisons a permis d'augmenter le nombre de palettes par camion.

FM Logistic rappelle que deux emplacements sont prévus pour l'évacuation en cas de POI. Des hauts parleurs précisent le lieu de regroupement.

FM Logistic signale qu'un incident a eu lieu le 29 juin 2012 : un changement de batterie a engendré un départ de feu, qui a été éteint par un collaborateur à l'aide d'extincteurs. La DREAL précise à ce titre qu'elle souhaite être prévenue lors de tels incidents (même s'ils ne nécessitent pas l'intervention des pompiers).

M. le maire demande des informations complémentaires sur la formation des intérimaires à la sécurité. L'exploitant répond que l'agence d'intérim fait passer aux postulants un bilan de compétences comprenant le « module sécurité » (QCM) transmis par l'exploitant. L'agence s'assure également de leur autorisation de capacité de conduite. En dernier lieu, l'agent est formé sur son poste.

À la demande du collègue « riverains », FM Logistic précise qu'il y a eu une dizaine d'accidents de travail avec arrêt de travail, non liés à des manipulations de produits. FM Logistic souligne qu'en cas de maladie, de malaise ou accident se déclarant sur le site, les pompiers sont automatiquement appelés (environ une cinquantaine d'appels par an).

### **3 – Actions de l'inspection des installations classées**

*La présentation est disponible sur le site internet de la DREAL Picardie :*

<http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/fm-logistic-longueil-sainte-marie-a1077.html>

#### **Observations / questions :**

L'inspection annuelle a été effectuée le 17 novembre 2012 (celle du site de Ressons sur Matz est prévue le 19 décembre 2012).

L'inspection des installations classées a prévu de rédiger prochainement un arrêté préfectoral complémentaire (APC) remettant à jour certaines prescriptions .

L'inspection des installations classées précise que sur les 8 chaudières, seules les 2 principales seront soumises à auto-surveillance périodique des rejets atmosphériques.

M. le sous-préfet souligne que le dernier exercice PPI avec scénario incendie/embrasement en 2008 a permis d'établir des pistes d'amélioration (difficulté de passage pour la protection civile, numéros de téléphone erronés, certains services de l'État difficilement joignables).

M. le maire rappelle que le PPI a été mis à jour en 2012. L'exploitant précise que des lignes téléphoniques sont installées au PCO, mais qu'elles n'ont pas encore été activées. **M. le Sous-Préfet a souligné l'importance de résoudre ce problème technique avant un prochain exercice PPI.**

### **4 – Observations / questions diverses**

M. le maire a évoqué le problème de circulation dans la commune lié au passage de camions et à leur difficulté de stationnement.

Monsieur le Sous-Préfet remercie tous les participants.

*La séance est levée.*

Le sous-préfet,

Hubert Vernet

